

La Campagne Glyphosate de recherche de résidus de glyphosate dans les urines est une campagne citoyenne et nationale ouverte à tou.te.s.

Il s'agit de faire des **analyses simples** de détection de ces résidus ou des analyses suivies de dépôt de plainte. Toutes les personnes testées à ce jour ont eu confirmation de la présence de glyphosate dans leurs urines et ce en moyenne 14 fois le taux autorisé dans l'eau potable qui est de 0,1 nanogramme de glyphosate autorisé par millilitre d'eau potable.

En ce qui concerne les **analyses avec dépôt de plainte**, contre qui portons nous plainte?

Nous portons plainte individuellement contre les personnes en poste, des trois derniers trimestres 2017 au premier trimestre 2018, de la chaîne de fabrication des pesticides aux décideurs qui autorisent leur homologation et leur mise ou maintien sur le marché. Les plaintes seront ensuite regroupées collectivement et les frais de justice pris en charge par la Campagne Glyphosate nationale via la campagne de financement participatif :

<https://www.helloasso.com/associations/campagneglypho/collectes/j-ai-des-pesticides-dans-mes-urines-et-toi>

Trois chefs d'accusation pour cette plainte : - ---- -tromperie aggravée --mise en danger de la vie d'autrui -atteinte à l'environnement

Les coûts des analyses sont à charge de chaque participant. Il s'agit donc d'un réel engagement citoyen. A savoir : 85 euros pour analyses simples. Ou 135 euros pour analyses en présence d'huissier (85 euros de frais d'analyses de laboratoire et 50 euros de plus d'honoraires d'huissier et frais annexes d'envoi colis, courriers, location de salle éventuelle, achat de matériel nécessaire aux sessions de prélèvements...)

Ayant tous ces éléments en main, nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions. Si vous désirez vous inscrire envoyez votre demande avec vos Nom, Prénom, date de naissance, lieu(x) de résidence, adresse mail, et numéro de téléphone, et puis surtout votre choix quant aux analyses (simples ou avec dépôt de plainte) à l'adresse suivante :